



Pièces à fournir en vue de l'inscription au Tableau de l'Ordre
Cette liste est constituée en application des dispositions du Code de la Santé Publique
ainsi que des pièces utiles à la constitution administrative du dossier

1 – Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, au sens du A de l'article 2 du décret n°2000-1277, du 26 décembre 2000

2 – Curriculum Vitae avec les coordonnées personnelles et l'adresse mail à jour

3 – Photocopie du diplôme d'état ou

Photocopie du diplôme étranger + de l'autorisation d'exercice *(Pour les copies des diplômes/attestations délivrés par un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen mentionnés aux articles L.4321-3 ou L.4321-4 du code de la santé publiques. Ces éléments sont, le cas échéant, accompagnés de leur traduction par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administrative d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.)*

4 – Photocopie du ou des contrats de travail actuels (document de titularisation pour les salariés fonctionnaires)

5 – Déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au Tableau de l'Ordre n'est en cours à son encontre (document à télécharger)

6 – Déclaration par lequel le demandeur atteste qu'il a eu connaissance du code de déontologie et s'engage sous serment écrit à le respecter (document à télécharger)

7 – Déclaration d'activité (document à télécharger)

8 – Pour les professionnels libéraux : photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité

+

– Le cas échéant, justificatif de la situation ordinaire antérieure (attestation de radiation ou de radiation pour transfert)

– Photocopies des autres diplômes (ostéopathe ...)

– Pour les professionnels de nationalité française nés à l'étranger : une attestation de nationalité

– Pour les professionnels de nationalités autre que la nationalité française, le consentement écrit (document à télécharger)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06.01.1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès
et de rectification pour les données vous concernant auprès
du Conseil départemental de l'Ordre où vous êtes inscrit.

